

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°29/2021**

Date convocation	: 29.11.2021
Nombre de conseillers en exercice	: 15

Présents	: 11
Votants	: 13

L'an deux mille vingt et un, le sept du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents :

Mesdames : Line GAL Adjoint - Véronique GALI - Agnès VRINAT JEANNEAU

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Régis COMBERNOUX – Martinho DE PASSOS - Thierry FERRAND - Patrick LOISEL - Olivier MORICEAU - Paul MARTIN – Norbert RIEUSSET Adjoint.

Procuration (s) : Gérard CAFFORT - Véronique FONTENEAU

Absentes : Florise PADER, Florence BARBOT

Secrétaire de séance : Véronique GALI

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°01 AU BUDGET GENERAL

1/ Monsieur le Maire explique qu'un Jugement de clôture pour insuffisance d'actifs a été rendu par le tribunal de commerce de Nîmes le 12/05/2021 à l'encontre de la société « O'chateau », locataire du bail commercial du château du 30/06/2015 au 30/06/2024, et qui sont partis en novembre 2019.

La dette de loyers impayés est de 20 287.50 €. La commune a provisionné depuis 2019 pour 10 769.83 €. Il convient, en conséquence, de procéder au vote de crédits suivants :

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
65/6542 – Créances éteintes		10 769.83 €		
78/7817 - Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants				10 769,83 €
68/6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	4 200,00 €			
65/6542 – Créances éteintes		9 517,67 €		
011/615231 – Entretien réparations de voiries	5 317,67 €			
TOTAL	9 517,67 €	20 287,50 €	0,00 €	10 769,83 €

2/ Monsieur le maire explique qu'il a été sollicité par la trésorerie de Sommières pour une admission en non-valeur de produits irrécouvrables, pour la somme de 0,18 € sur des titres 2011 au nom de la SARL LE JARDIN DE BLANCHE.

Il convient, en conséquent, de procéder au vote de crédits suivants :

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
65/6541 – Créances admises en non valeur		0,18 €		
022 – Dépenses imprévues	0,18 €			

3/ Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite au départ des locataires du 30 plan de la croix, il est nécessaire de rembourser la caution versée lors de l'entrée de ses derniers.

Il convient, en conséquent, de procéder au virement de crédits suivants :

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
16/165 - Dépôts et cautionnements reçus		1 220,00 €		
020 – Dépenses imprévues	1 220,00 €			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la décision modificative n°01, telle que décrite ci-dessus,
- AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires,
- AUTORISE Monsieur le maire à procéder aux mandatements et aux titres.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
M. Marc LARROQUE

